



Handicap : les engagements d'ANRAS Formation

ANRAS Formation s'engage à impulser au sein de son organisme une dynamique constante pour développer l'accessibilité généralisée de l'offre de formation au public en situation de handicap. Cette dynamique s'articule autour des points suivants :

Assurer un repérage des publics en situation de handicap au sein du centre de formation

- Mise en place de moyens de repérage des situations potentielles de handicap dans le cadre des procédures administratives via le questionnaire de pré-formation.
- Communiquer sur les procédures d'accueil des publics en situation de handicap via les programmes de formation, le guide de l'apprenant, et le site internet du centre de formation.

Mise en oeuvre d'une procédure systématique d'accueil et d'accompagnement individualisé des publics repérés en situation de handicap

- Réalisation systématique d'un entretien individuel d'accueil avec l'ensemble des publics ayant une RQTH ou ayant émis le souhait d'aménagements en lien avec leur santé pour évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap au plan pédagogique, matériel ou organisationnel et la nécessité ou non, de mettre en place des aménagements pour le bon déroulement de la formation.
- Faire le lien avec les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaires, rythme...), matérielles (aides techniques individuelles) et pédagogiques (modularisation du parcours, adaptation des supports de cours...) et de leur mise en place effective.
- Être en lien constant avec le public cible et les formateurs référents tout au long du parcours de formation (veille quant aux difficultés pouvant survenir du fait du handicap ou des aménagements, réalisation de bilans suite aux entretiens individuels...).

Entretenir des liens étroits avec les partenaires et plus particulièrement les prescripteurs (Cap emploi, Pôle Emploi ou Mission Locale) et la Ressource Handicap Formation (RHF)

- Si nécessaire, contact avec le prescripteur lors de l'accueil du stagiaire (pour évaluer, le cas échéant, les besoins spécifiques).
- Relayer aux prescripteurs les problèmes / questions / demandes suscités lors de la formation (le prescripteur peut contribuer aux solutions).
- Organiser un bilan individualisé systématique à l'issue de la formation regroupant le stagiaire, le formateur référent, l'entreprise et le prescripteur (en présentiel ou lors de contacts téléphoniques).

ANRAS Formation

Siège social, 3 chemin du Chêne Vert 31130 FLOURENS

<https://formation.anras.fr> / 06 18 96 29 18

Siret : 305 874 117 00651 / N ° Déclaration : 73310261131



- Solliciter la RHF (Ressource Handicap Formation) lors de « situations-problèmes »

Assurer une fonction « Ressource Handicap » en interne auprès des personnels du centre de formation et auprès des entreprises

- Informer régulièrement les équipes (Direction, équipes administratives et pédagogiques) sur l'engagement du centre de formation relatif à l'accueil en formation des personnes en situation de handicap et sur les missions et activités du RH.
- Repérer les répercussions de chaque situation de handicap et coordonner avec l'ensemble des acteurs du parcours de formation l'identification, la mise en œuvre, le suivi des solutions de compensation du handicap.
- Organiser des sessions d'informations et d'échanges avec les équipes sur le handicap

Réseau de partenaires

Afin d'accueillir les stagiaires porteurs d'un handicap, ANRAS Formation a identifié des partenaires qui peuvent nous accompagner et nous conseiller.

Contact privilégié

- Laure GUERIN, référente handicap : l.guerin@anras.fr | 06 18 96 29 18